

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Direction régionale
des affaires culturelles**

*Pôle architecture
et patrimoines*

Conservation régionale
des monuments historiques
Site de Lyon

Madame Claude HAUSERMANN-
COSTY
643 route du Crêt
74270 MINZIER

Affaire suivie par : Juliette Pozzo
☎ : 04 72 00 43 51
✉ : juliette.pozzo@culture.gouv.fr

Réf. : 2017-109/JP/CBCB

Lyon, le

31 JAN. 2017

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame,

Je vous adresse ci-joint, à titre de notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 17-017 du 20 janvier 2017, portant inscription au titre des monuments historiques de "La Ruine" à Minzier (74), dont vous êtes propriétaire. Cette mesure a été prise conformément à l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites qui a examiné le dossier lors de la séance du 18 octobre 2016.

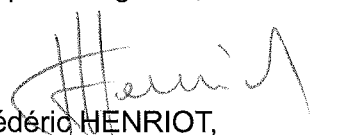
En conséquence, "La Ruine", est désormais, pour ses parties protégées, soumise à la législation afférente aux monuments historiques. Je signale à votre attention que le site internet de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes comporte des guides pratiques qui sont propres à clarifier les procédures à suivre lors de la restauration d'un monument historique.

Par ailleurs, je vous indique que vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception de la présente notification pour formuler un recours administratif ou un recours contentieux à l'encontre de cette décision.

Mon service se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes respectueux hommages.

Pour le préfet de région,
le directeur régional des affaires culturelles,
et par délégation,



Frédéric HENRIOT,
Conservateur régional
des monuments historiques

PJ : 1 copie d'arrêté

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 17 - 0 1 7 du 20 JAN, 2017
portant inscription au titre des monuments historiques
de « La Ruine » à Minzier (Haute-Savoie)

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Auvergne-Rhône-Alpes entendue en sa séance plénière du 18 octobre 2016;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que "La Ruine", maison personnelle des architectes Claude Costy et Pascal Häusermann à Minzier, présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation car elle constitue un jalon important au sein de leur oeuvre et qu'elle est représentative du principe de l'auto-construction cher au Groupe Évolutif ;

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont inscrites en totalité au titre des monuments historiques la maison dénommée « La Ruine » ainsi que les parcelles n° 1146 à 1150 figurant au cadastre section B, à l'exclusion de la bulle industrialisée se trouvant sur le même terrain, tel qu'indiqué sur le plan annexé au présent arrêté.

La maison est située 643 route du Crêt (74270 MINZIER). Elle appartient, de même que les parcelles B 1146 à B 1150, à madame Claude Geneviève COSTY, épouse de monsieur Hans HAUSERMANN.

Article 2 :

Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 :

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Michel DELPUECH

P.J. : 1 plan

Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
MINZIER

Section : B
Feuille : 000 B 07

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 24/11/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2016 Ministère des Finances et des
Comptes publics

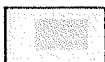
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Plan annexé à l'arrêté du **20 JAN, 2017** n° **17-017**

portant inscription au titre des monuments historiques en totalité de la maison dénommée "La Ruine", sise à MINZIER, ainsi que les parcelles n°1146 à 1150 figurant au cadastre section B, à l'exclusion de la bulle industrielle, non cadastrée.

Préfet du Rhône



Etendue de la protection au titre des monuments historiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : ANNECY
Cité administrative 7, rue Dupanloup
74040
74040 ANNECY
tél. 04.50.88.40.43 - fax 04.50.88.47.94
cdif.annecey@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Michel DELPUECH

